



The European Agricultural Fund for Rural Development:  
Europe investing in rural areas

# Rapport annuel de mise en œuvre

## France - Rural Development Programme (Regional) - Martinique

Rapport annuel de mise en œuvre	
<b>Période</b>	01/01/2017 - 31/12/2017
<b>Version</b>	2017.1
<b>Statut - Nœud actuel</b>	Accepté par la CE - European Commission
<b>Référence nationale</b>	
<b>Date d'approbation par le comité de suivi</b>	12/07/2018

Version du programme en vigueur	
<b>CCI</b>	2014FR06RDRP002
<b>Type de programme</b>	Programme de développement rural
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Martinique
<b>Période de programmation</b>	2014 - 2020
<b>Version</b>	2.1
<b>Numéro de la décision</b>	C(2017)7998
<b>Date de la décision</b>	24/11/2017
<b>Autorité de gestion</b>	Collectivité Territoriale de Martinique
<b>Organisme de coordination</b>	Agence de Services et de Paiement (ASP), Mission de coordination des organismes payeurs (MCFA)

## Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	11
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	17
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	21
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	21
1.f1) ATLSBS.....	22
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	26
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	27
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	27
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	27
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	28
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	29
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	30
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	30
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	31
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	32
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	32
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	34
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	36
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	36
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	36
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	36

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission] .....	37
5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	40
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES .....	41
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	42
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....	43
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	45
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	46
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	47
Annexe II .....	48
Documents .....	58

# 1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

## 1.a) Données financières

Voir les documents joints

## 1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

### 1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2017			1,20	7,54	15,92
	2014-2016			1,08	6,79	
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2017					100,00
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Nombre de bénéficiaires finaux des actions d'information (bénéficiaires)	2014-2017					900,00
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2017	7,68	45,37	2,32	13,71	16,93
		2014-2016	3,92	23,16	1,48	8,74	
		2014-2015	3,70	21,86	0,03	0,18	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	2 259 929,01	38,42	1 993 148,82	33,88	5 882 352,94
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					7 058 823,53
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	11 722 348,70	30,06	3 002 771,18	7,70	39 000 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	3 764 705,88
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					12 941 176,47
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	13 982 277,71	20,37	4 995 920,00	7,28	68 647 058,82

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2017	0,57	14,23	0,39	9,74	4,01
		2014-2016	0,33	8,24	0,24	5,99	
		2014-2015	0,33	8,24	0,24	5,99	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 119 797,23	10,07	162 789,70	1,46	11 117 647,06
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	912 516,00	16,86	418 716,00	7,74	5 411 764,71
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	2 032 313,23	12,30	581 505,70	3,52	16 529 411,77

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2017					1,63
		2014-2016					
		2014-2015					
Pourcentage d'industries agro-alimentaires soutenues (%)		2014-2017					14,90
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					588 235,29
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 884 520,59	15,33			12 294 117,65
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					588 235,29
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 884 520,59	13,99			13 470 588,23

Domaine prioritaire 3B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)		2014-2017					0,12
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					1 470 588,24
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					1 470 588,24

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2017					0,28
		2014-2016					
		2014-2015					
T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2017					0,28
		2014-2016					
		2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)		2014-2017					0,28
		2014-2016					
		2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2017					4,52
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2017					6,95
		2014-2016					
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2017			5,71	91,16	6,26
		2014-2016			4,08	65,13	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					117 647,06
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					2 352 941,18
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					2 147 058,82
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	559 323,54	6,79	541 046,43	6,57	8 235 294,12
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					588 235,29
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 155 888,14	33,53	3 153 845,64	33,51	9 411 764,71

Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 715 211,68	16,26	3 694 892,07	16,17	22 852 941,18
-------	-----------------------------------	-----------	--------------	-------	--------------	-------	---------------

### Domaine prioritaire 5A

Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		2014-2017					4,84
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 340 500,00	56,79			5 882 352,94
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 340 500,00	56,79			5 882 352,94

### Domaine prioritaire 5B

Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)		2014-2017					1 862 745,10
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					1 470 588,24
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					1 470 588,24



Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2017					23,00
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	3 864 705,88
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	499 664,12	31,46			1 588 235,29
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	499 664,12	9,16	0,00	0,00	5 452 941,17

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2017					18,00
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2017					83,54
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2017			83,54	100,00	83,54
		2014-2016			83,54	100,00	
		2014-2015			83,54	100,00	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					11 411 764,71
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	105 000,00	1,27			8 294 117,65
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	105 000,00	0,53			19 705 882,36

Domaine prioritaire 6C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		2014-2017					17,00
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					5 170 992,94
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					5 170 992,94

## **1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire**

Le Programme de Développement Rural de la Martinique, dont la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) est Autorité de Gestion, a été adopté le 17 novembre 2015.

Une convention de délégation de tâches lie la CTM à la DAAF qui est en charge de l'instruction des demandes d'aide et des demandes de paiement des mesures agricoles surfaciques et non surfaciques, les mesures relatives au développement économique relevant de l'instruction par la CTM.

L'Agence de Services et de Paiement (ASP) est l'autorité en charge du paiement des aides et de leur contrôle et du développement des outils informatiques de gestion OSIRIS et ISIS.

Les méthodes et critères de sélection, préalables à l'instruction des dossiers ont été présentés au Comité de Suivi Intefonds (CSI) du 27 novembre 2015

Synthèse de l'avancement des dossiers

### **Un bilan de mise en œuvre par domaine prioritaire**

Les difficultés pour collecter les données demeurent. Les différents acteurs du PDR Martinique ont gardé un fonctionnement par T.O avec les automatismes de la programmation précédente.

Une partie des données de la période de transition n'a pas fait l'objet des corrections nécessaires pour alimenter les nouveaux outils de la période 2014-2020. L'appropriation de la logique d'intervention du PDR est perfectible et par conséquent l'agrégation des données au niveau des priorités peut faire l'objet d'erreur. Le turn over au niveau des agents instructeurs et le manque de précision de la logique d'intervention (tableau section 11.3 du PDRM) est en partie responsable de cette problématique.

Les données de réalisation (financières et qualitatives) dans la section 11 et ci-dessous tiennent compte des corrections financières.

**Priorité 2 : améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts**

**Domaine prioritaire 2 A : améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole**

#### **Mesure 1. Transfert de connaissances et actions d'information**

##### **Sous mesure 1.2 Activités de démonstration et actions d'information**

###### **Type opération : 1.2.1 Information et diffusion de connaissances scientifiques et de pratiques novatrices**

Sur les 19 dossiers programmés pour un montant de dépenses publiques de 2 259 929 € dont 1 920 940 € FEADER, 18 structures ont réalisé de l'encadrement technique et de la diffusion de connaissance auprès des

agriculteurs (type d'opération 1.2.1). Au 31/12/2017, 18 opérations ont été payées pour un montant de dépenses publiques réalisées de 1 993 148,84 € dont 1 694 176,41 € FEADER. Soit un taux de réalisation de 79% et un taux de 56% de la maquette (sous mesure 1.2) consommés.

Un appel à projet a été lancé le 18 mai 2017 avec une date limite le 25 août 2017. La pré-instruction des dossiers a été réalisée et le comité de sélection s'est réuni le 8 décembre 2017. Les dossiers sont en cours d'instruction et seront programmés en 2018.

### **Type opération : 1.3.1 Echanges et visites d'exploitation dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture**

Un appel à projet a été publié entre le 28 septembre et le 30 novembre 2017, 3 dossiers ont été recus pour un coût total de 282 275 euros et un montant de 44 825 euros de FEADER demandé soit 0,03% de la maquette de ce TO.

Les dossiers sont en pré-instruction en vue d'une programmation en 2018.

### **Mesure 2: Conseil et encadrement technique**

#### **Type opération : 2.1.1 Conseil et encadrement technique**

Un appels a projet est en cours de préparation.

### **Mesure 4. Investissements physiques**

#### **Sous-mesures 0401 : Aide aux investissements matériels ou immatériel**

#### **Type opération 4.1.1 : Modernisation des exploitations agricoles**

Cette opération a pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans la modernisation et l'adaptation de leurs outils de production en finançant la construction, l'extension et la rénovation des exploitations agricoles en s'inscrivant dans un triple objectif d'augmentation de la compétitivité, d'amélioration des conditions de travail des agriculteurs et de préservation de l'environnement.

Ce type d'opération, pour l'exercice 2017, a permis la programmation de 71 dossiers des exploitations agricoles (type d'opération 4.1.1) pour un montant de dépenses publiques de 4 353 497,55 € dont 3 700 472,92 € de FEADER.

Au 31 décembre de l'année, 3 002 771,18 € de dépenses publiques ont été payés soit 2 552 355,50 € de FEADER ont été payés soit 10% de la maquette consommés.

### **Mesure 16: Coopération**

Un appel à projet sur les mesures 16.1.1 Mise au point et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI et 16.1.2 Projet pilote a été lancé le 17/08/2016 et clôturé le 28/10/2016 :

Au total, 14 dossiers ont été déposés :

- 2 dossiers pour la phase 1 (TO 16.1.1) pour un montant global de 70 379 €, montant total de subvention demandée de 70 379 € et une part FEADER de 59 822 €.
- 12 dossiers pour la phase 2 (TO 16.1.2) pour un montant global de 14 660 821 €, montant total de

subvention demandée 13 385 325 € et une part FEADER de 11 377 527 €.

Le montant total FEADER dédié à l'Appel à Projet est de 4 500 000 €.

Il a abouti en novembre 2017 à la sélection de deux dossiers sur la mesure 16.1.1 et de 4 dossiers sur la mesure 16.1.2.

La programmation de ces dossiers est prévue pour le début de l'année 2018 et un second appel à projet va être lancé début 2018.

### **Type opération : 16.2.1 Nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la foresterie**

Un appel à projet a été publié du 18 mai 2017 au 25 août 2017, cette période a été prolongée jusqu'au 20 octobre 2017, pour faire émerger un plus grand nombre de dossiers. la pré-instruction a été réalisée, 9 dossiers ont été sélectionnés pour un montant de 774 468 euros de coût total projet. Ces dossiers seront instruits et programmés en 2018.

#### Appels à projet en cours de préparation:

- Mesure 2 – Conseil et encadrement technique·

### **Domaine prioritaire 2B : faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture et en particulier le renouvellement des générations**

#### **Sous-mesures 0401 : Aide aux investissements matériels et immatériels**

##### **Type Opération 4.1.1 : Modernisation des exploitations agricoles**

Ce type d'opération, au 31/12/2017, a permis la programmation des dossiers de 10 jeunes agriculteurs (type d'opération 4.1.1) pour un montant de dépenses publiques de 513 248,09€ dont 76 987,29 € de FEADER.

Au 31 décembre de l'année, 138 371,25 € de FEADER ont été payés, soit un montant de 162 789,70 € de dépenses publiques.

#### **Sous-mesure 06.01 : Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs**

##### **Type Opération 6.1.1 : Dotation jeune agriculteur**

L'aide au démarrage des jeunes agriculteurs visant à augmenter le nombre d'installations aidées est mobilisée en Martinique dans le cadre de la transition, elle se traduit, en 2017, par un appui à l'installation de 8 jeunes agriculteurs avec la mobilisation de la Dotation Jeune Agriculteur (type d'opération 6.1.1) qui est complété par une aide à l'investissement (type d'opération 4.1.1) préalablement mentionnée ci-dessous. Soit une **programmation** du type d'opération 6.1.1 de 324 000 € de dépenses publiques (275 400 € de FEADER).

Au 31 décembre de l'année, 355 908,60 € de FEADER ont été payés, soit un montant de 418 716 € de dépenses publiques.

**Priorité 3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture**

**Domaine prioritaire 3A : améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements et des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles**

**Sous-mesure 04.02 : Aide aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles**

**Type Opération 4.2.1 : Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles relevant de l'annexe I du traité**

En 2017, 3 dossiers ont été programmés sur ce dispositif ouvert en 2016 pour un montant de 426 816,99 € de dépenses publiques soit 362 794,42€ de FEADER. Au 31/12/2016, aucun paiement n'a été réalisé sur ce TO.

**Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie**

**Domaine prioritaire 4a: Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens**

**Mesure 10: Mesures agro-environnementales**

Les mesures agro-environnementales MAE permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale. Elles s'adressent aux agriculteurs qui souhaitent s'engager de manière volontaire dans cette démarche au travers de dispositifs contractuels les engageant pour une période de 5 ans.

Pendant la période 2014-2015, le paiement de l'annuité 2014 des contrats MAE signés en 2012 (mesure 10) a été réalisé pour 147 agriculteurs et représente 459 889,47 € de FEADER soit un montant de dépenses publiques de 541 046,4 €. Les paiements de cette annuité 2014 en 2015 n'apparaissent pas dans les déclarations trimestrielles de l'ASP, mais dans la déclaration annuelle. Cet oubli de déclaration a été signalé à la commission.

- Campagne 2014 : Transition volet 2

MAE et BIO : En 2014, la Bio était encore dans la même mesure que les MAE. Le montant engagé pour cette campagne 2014 est de 581 551 € de FEADER. Le montant payé de FEADER est de 536 608 €.

- Campagne 2015 : Les demandes déposées sont les suivantes :

MAEC : 128 demandeurs recensés pour un montant prévisionnel de 2 110 834 € de FEADER (montant de l'engagement sur les 5 années).

- Campagne 2016 : Les demandes déposées sont les suivantes :

MAEC : 287 demandeurs recensés pour un montant prévisionnel de 3 769 108,25 € de FEADER (montant de l'engagement sur les 5 années).

- Campagne 2017 : Les demandes déposées sont les suivantes :

MAEC : 76 demandeurs recensés pour un montant prévisionnel de 1 125 699,76 € de FEADER (montant de l'engagement sur les 5 années).

L'ASP n'a pas encore mis en place les outils pour instruire et payer les dossiers MAEC. l'outil MAEC 2015-2016 sera opérationnel en 2018

### **Mesure 11 : BIO**

- Campagne 2015 : Les demandes déposées sont les suivantes :

BIO : 24 demandeurs recensés pour un montant prévisionnel de 457 773,45 € de FEADER (montant de l'engagement sur les 5 années).

- Campagne 2016 : Les demandes déposées sont les suivantes :

BIO : 24 demandeurs recensés pour un montant prévisionnel de 543 022,5 € de FEADER (montant de l'engagement sur les 5 années).

- Campagne 2017 : Les demandes déposées sont les suivantes :

BIO : 17 demandeurs recensés pour un montant prévisionnel de 546 769 € de FEADER (montant de l'engagement sur les 5 années).

L'instruction des dossiers BIO n'a pas démarré car le paramétrage d'ISIS est en cours à l'ASP siège.

### **Mesure 13 : Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques**

Les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) permettent de favoriser le maintien d'une activité agricole viable dans les zones où les conditions d'exploitation sont difficiles du fait de la présence de handicaps naturels notamment (pentes fortes, conditions climatiques défavorables,...) et de préserver les écosystèmes diversifiés et les caractéristiques paysagères de l'espace agricole de ces zones. Elles sont essentielles en Martinique puisque l'essentiel de la région est classés en zone défavorisée ou zone de montagne. Cette mesure compense les difficultés structurelles d'origine physique auxquelles sont confrontées les exploitations agricoles et permet ainsi maintenir une activité agricole essentielle dans nos zones.

- Campagne 2014 : Transition volet 2

ICHN : 978 bénéficiaires connus et payés pour un montant de 887 248,73 € de FEADER soit un montant de dépenses publiques de 1 043 822.35 € en 2015

- Campagne 2015 : Les demandes déposées sont les suivantes :

ICHN : ICHN : 1177 bénéficiaires connus et payés pour un montant de 1 036 208,81 € de FEADER.

- Campagne 2016 : Les demandes déposées sont les suivantes :

ICHN : ICHN : 1012 bénéficiaires connus et payés pour un montant de 871 238,72 €.

- Campagne 2017 : Les demandes déposées sont les suivantes :

ICHN : 1442 demandes déposées, en cours d'instruction. Aucun paiement de l'ASP intervenu en 2017

Au 31 décembre 2017, 3 153 845,86 euros de dépenses publiques ont été payés soit 2 680 768,98 de FEADER.

**Priorité 5: Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie**

**Domaine prioritaire 5A : Développer l'utilisation efficace de l'eau**

Au 31/12/2017, deux dossiers ont été engagés au titre de la sous mesure 4.3 pour un montant total de dépenses publiques de 3 930 000 € soit 3 340 500 € de FEADER. Aucun paiement n'a été réalisé.

**Priorité 6: promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales**

**Domaine prioritaire 6B : Promouvoir le développement local dans les zones rurales**

**mesure 19.1 soutien préparatoire**

Les trois territoires de la Martinique constitués en communautés d'agglomération ont été sélectionnés le 19 novembre 2015. Il leur a été attribué les montants suivants pour la mise en œuvre de leur stratégie de développement local :

- CAPNORD « *Connaître et accompagner les agriculteurs, piliers de la vie rurale du Nord* » : **1 943 056 €**
- CACEM « *Le territoire Centre : des espaces qui relient les Hommes* » : **1 977 178 €**
- CAESM « *Pour un tourisme rural intégré à une économie de proximité* » : **1 979 766 €**

Une réserve de performance de **1 000 000 €** a été constituée et sera répartie en fonction des résultats fin 2018.

Les conventions tripartites LEADER ont été signées par les partenaires AG, GAL, et ASP le 27 octobre 2017.

De nombreuses actions visant à accompagner les territoires dans la mise en œuvre de leurs stratégies sont mises en œuvre, telles que la formation des agents des EPCI en charge de LEADER à l'instruction réglementaire, leur formation à l'outil OSIRIS, aux aides d'état, l'élaboration du manuel de procédures.

3 dossiers de soutien à l'élaboration des stratégies des groupes d'actions locales ont été programmés pour un montant de 105 000 euros de dépenses publiques soit 89 250 euros de FEADER



Aucun paiement n'a été réalisé au 31/12/2016. Cependant la sélection des GAL a permis d'atteindre l'objectif fixé de 100% de la population rurale concernée par les stratégies de développement local soit 326 123 personnes

### **Bilan de la programmation**

La programmation des dossiers a progressé de 6 points entre 2016 et 2017. Ce résultat devrait s'améliorer avec la mise à disposition des outils de mise en œuvre et les nouvelles disponibilités en personnel prévues par la DAAF.

### **Bilan des paiements**

Le montant payé aux bénéficiaires depuis le début du programme, tenant compte des mesures surfaciques s'élève à **8 M€**, soit 6,2% de la maquette financière.

Le niveau de paiement est relativement faible sur les 2 années considérées.

## **1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F**

Le faible taux de réalisation et le retard de la mise en oeuvre du Programme de Développement Rural de la Martinique laissent toujours percevoir des craintes d'atteindre les objectifs du cadre de performance, sans la mise en place d'un plan d'action.

Les avancées et les perspectives d'atteinte des cibles du cadre de performance sont exposées ci-dessous:

**Priorité 2: amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts.**

#### **Total des dépenses publiques:**

5 577 425.70€ de dépenses publiques ont été réalisées sur les 12 367 058,82 € attendues pour 2018, la cible intermédiaire devrait être atteinte compte tenu du niveau de programmation actuel et du stock de dossiers qui relèvent de cette priorité (mesure 4)

#### **Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A) + exploitations avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)**

90 projets ont été réalisés sur les 147 attendus pour 2018, la cible intermédiaire devrait être atteinte compte tenu du niveau de programmation actuel et du stock de dossiers qui relèvent de cette priorité (mesure 4 particulièrement). La programmation des dossiers vont se poursuivre sur la mesure 4 en 2017 et 2018, une attention particulière devra être portée sur la remontée des dépenses et au processus de paiement pour atteindre

l'objectif fixé.

**Priorité 3: Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des agriculteurs, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture**

**Total des dépenses publiques:**

Au 31/12/2017 aucune dépense n'a été réalisée sur cette priorité. Cependant, au 31/12/2017, 719 943.82 € de dépenses publiques ont été programmées au titre du DP 3A, soit 7% de la cible à 2023. Le temps nécessaire pour le montage et à la réalisation des dossiers de type agro-transformation, mais aussi la ligne de partage entre FEADER et FEDER explique la contre-performance de ce TO et de la priorité puisque le TO représente 82% de cette dernière. Ce problème se traduit par un taux de programmation nettement supérieur au taux de réalisation, les projets étant pour la plus part dans des phases administratives ne générant pas de remontée de dépenses.

Concernant l'indicateur de réalisation, l'objectif de réaliser 40 exploitations avait été estimé en additionnant les opérations relevant de la mesure 4.2.1 (30 opérations) et les opérations d'investissement dans la transformation et la commercialisation financées dans le cadre des stratégies LEADER (10 opérations). Or la mesure Leader ne contribue pas directement à la Priorité 3 comme il est décrit dans la section 5.1 du PDR. L'AG a commis une erreur dans cette estimation initiale ; elle proposera de changer la cible 2023 dans la prochaine révision du PDRM

Dans la détermination des cibles, cette problématique des délais de réalisation n'a pas été considérée, l'erreur sera corrigée dans une révision du PDRM.

**Nombre d'opération d'investissement dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles (focus area 3A; indicateur de réalisation O3):**

Au 31/12/2017 aucune opération n'a été réalisée sur cette priorité. Cependant la cible intermédiaire devrait être atteinte compte tenu du niveau de programmation actuel et du stock de dossiers qui relèvent de cette priorité (mesure 4 Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles). L'ouverture de la mesure 3.1.1 : Aide à la participation des démarches de qualité avec pour objectif d'accompagner 14 exploitations agricoles. Ces éléments servent d'hypothèses pour la définition des nouvelles cibles de la priorité 3.

**Nombre d'exploitations participants aux programmes de gestion de risques (DP 3B) :**

Au 31/12/2017 aucune programmation sur la mesure 5.1.1, l'objectif d'accompagnement de 4 exploitations devraient être atteints rapidement, le territoire étant soumis à de nombreux risques, les projets de prévention devraient émerger une fois le dispositif ouvert.

**Priorité 4 restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie :**

**Total des dépenses publiques:**

Au 31/12/2017, l'objectif de 6 768 470,59 euros de dépenses publiques pour 2018 est réalisé à 52%. Le volume des contractualisations sur les mesures surfaciques 10 et 13 permettra de passer la valeur intermédiaire.

**Terres agricoles sous contrats de gestion qui contribuent à la biodiversité (ha) (domaine prioritaire 4A) + amélioration de la gestion de l'eau (ha) (domaine prioritaire 4B) +**

**amélioration de la gestion des sols et prévention de l'érosion des sols (ha) (domaine prioritaire 4C) :**

Au 31/12/2017 la donnée surfacique pour les mesures 10 et 11 n'est pas connu, cependant le premier chiffre 2 850 ha sont avancés, c'est-à-dire 80% de la cible pour 2023; la valeur intermédiaire de 80 % pour 2018.

**Terres agricoles sous contrat de la mesure 13 :**

Au 31/12/2016, 4 740.16 ha sont sous contrat de la mesure 13, cela représente un plus de 50% de l'objectif à 2023. Une erreur méthodologique dans l'estimation des cibles: 9 000 ha en 2023 ou les 7 200 ha en 2018 a été constaté. En effet, des surfaces sont comptabilisées deux fois, les surfaces soutenues par cette mesure sont environ 5 600ha, certaine année deux campagnes sont payées expliquant l'hypothèse sur laquelle est dimensionnée la cible à 2023. Une modification des objectifs sera proposée lors de la prochaine révision du PDRM.

**Priorité 5: promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie:**

**Total des dépenses publiques:**

Aucune réalisation n'a été faite sur la priorité 5 au 31/12/2016. Cependant, 3 930 000 € de dépenses publiques ont été programmées soit 55,61% de la cible de 2023 durant la phase de transition. Ces opérations seront payées une fois les outils de paiement disponibles avant le 31 décembre 2018.

**Terres agricoles et forestières sous contrats de gestion visant à promouvoir la séquestration/conservation du carbone (ha) (domaine prioritaire 5E) + terres agricoles sous contrats de gestion visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou les émissions d'ammoniac (ha) (domaine prioritaire 5D) + terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (ha) (domaine prioritaire 5A)**

Les surfaces sous contrats des deux opérations programmées permettront de passer la valeur intermédiaire.

**Nombre d'opérations d'investissements dans les économies d'énergie et l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B) + dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C):**

Aucune réalisation n'a été faite sur la priorité 5C au 31/12/2016, un premier appel à projet sera lancé en 2018 conformément au PDRM, 3 projets minimum devront être sélectionnés pour répondre à l'objectif intermédiaire.

**Priorité 6 promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales:**

**Total des dépenses publiques P6 (EUR):**

Les projets LEADER nécessitent du temps pour émerger, temps qui n'a pas été pris en compte pour le calcul de la cible intermédiaire à 2018. Le conventionnement des GAL est un préalable et ce dernier a

nécessité du temps pour élaborer les stratégies, les valider, les animer, former les responsables.

Toutes les conventions ont été signées fin 2017, les projets nécessitant un délai de réalisation, ils ne pourront être payés avant le 31 décembre 2018.

La mise en œuvre du projet numérique sur la mesure 7.3.1 est un projet qui a nécessité une nouvelle réflexion sur le périmètre de mise en œuvre, le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) ayant été impacté par la notification tardive du régime d'aide d'état sur le THD. Les deux dossiers étant complémentaires, les travaux ont démarré tardivement, ne permettant pas d'avoir les dépenses attendues contribuant à la cible 2018.

Toutes ces difficultés n'ont pas été prise en compte lors de la détermination des cibles de la priorité 6. Une modification du PDRM sera introduite pour corriger cette erreur.

**Nombre d'opérations bénéficiant d'un soutien visant à améliorer les services de base et les infrastructures dans les zones rurales (domaines prioritaires 6B et 6C):**

3 opérations sont programmées sur la priorité 6, elles devraient être payées courant 2018, les structures gestionnaires des programmes LEADER sont sensibilisées et la programmation devrait débuter en 2018.

Le dossier du THD est en cours de montage et devrait faire l'objet d'une programmation courant 2018.

La valeur intermédiaire de 7 opérations pour le 31 décembre sera atteinte.

**Population concernée par les groupes d'action locale (domaine prioritaire 6B):**

la signature des 3 contrats LEADER avec les 3 communautés d'agglomérations permet de couvrir 100% de la population martiniquaise.

### 1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Une révision du PDRM a été acceptée le 24 novembre 2017, elle avait pour objectif de corriger des erreurs de plume, l'introduction des sessions de créance

Une nouvelle modification sera introduite en 2018 pour poursuivre le travail de correction des erreurs de plume, apport d'éléments de clarification, prise en compte des changements liés à l'OMNIBUS, et la modification de la réserve de performance et du cadre de performance.

Les données de réalisation (financières et qualitatives) dans la section 11 tiennent compte des corrections financières.

### 1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.f1) ATLSBS

**Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:**

	<b>Priorité</b>	<b>Objectif</b>
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

**Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS**

**A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?**

Oui  Non

**B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?**

Oui  Non

**C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?**

Oui  Non

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'ATLSBS à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

**D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)**







**1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)**

--

## 2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

### 2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Il n'y a pas eu de modifications portées au plan d'évaluation du PDR en 2017, cependant lors de l'introduction des modifications du PDR en 2018, le calendrier des évaluations prévues en 2016 sera actualisé pour tenir compte du démarrage de la mise en oeuvre.

Quatre évaluations seront lancées avant la fin de 2018:

- Animation/communication: connaissance du programme par les bénéficiaires,
- Gestion des projets de l'instruction jusqu'à la mise en paiement: clarté du circuit de programmation et délais observés
- Suivi des indicateurs: qualité du système e suivi et du renseignement des indicateurs,
- Adéquation de ressources humaines allouées à la gestion du programme
- Evaluation de la mise en oeuvre de LEADER,

### 2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Conformément au plan d'évaluation du PDR Martinique, le CREPI est mis en place sur la durée des programmes 2014-2020. Il se réunit au minimum une fois par an, en particulier en amont de la tenue des Comités de Suivi Interfonds (CSI). Il a notamment pour mission de préparer les éléments d'évaluation pour le compte du CSI et d'animer le plan d'évaluation afin de répondre aux enjeux définis par le règlement cadre 1303/2013.

Le deuxième Comité Régional Evaluation Performance Interfonds s'est tenu le vendredi 22 Septembre 2017 avec pour objectif de faire le point sur:

- Mise à jour du Plan d'évaluation
- Mise en place des travaux de sécurisation des données: présentation des outils
- Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) 2015 et 2016 : bilan des travaux 2016 et 2017
- Réflexion autour de la sensibilisation à l'évaluation et à la performance des différents services et de la collaboration continue à mettre en place avec eux;

Le CREPI a acté le lancement en 2018 d'une étude de mise en oeuvre des fonds avant la fin 2018, le CREPI se réunira pour présenter le cahier des charges de cette étude.

**2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).**

Les données de suivi sont collectées au travers de l'instruction des demandes d'aide ou des demandes de paiement. Au cours de la « phase d'outillage » de chacun des dispositifs d'aide, un certain nombre d'informations sont spécialement incluses dans les formulaires pour faciliter cette collecte. Le paramétrage progressif de l'outil informatique de gestion n'a pas encore permis la saisie et la valorisation de toutes les informations collectées,

L'élaboration du RAMO renforcé a démontré que la logique d'évaluation n'était pas maîtrisée par tous, une sensibilisation des services instructeurs sera effectuée en 2018.

L'état d'avancement des outils se trouve dans la section 3a, l'année 2017 a permis une grande évolution du nombre de TO ouverts ainsi que la mise en production des outils OSIRIS (40) permettant l'instruction et le paiement de ces derniers.

**2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.**

Aucune évaluation achevée définie

**2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.**

Il n'y a pas de constatation, les évaluations n'ayant pas encore eu lieu.

**2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).**

Aucune activité de communication définie

**2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).**

Aucun suivi défini

### **3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES**

#### **3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme**

##### **3/ Evolution de l'ouverture des TO ainsi que la mise en production des outils OSIRIS (40)**

Pour rappel, l'ouverture d'un TO signifie que les porteurs de projets peuvent déposer un dossier sur le TO avec le formulaire « définitif ». La mise en production d'un outil OSIRIS, signifie qu'à ce stade, l'outil devient opérationnel jusqu'au paiement.

- **Au 31/12/16**

l'AG est doté de 2 outils dits « **SIMPLIFIÉ** » FEADER permettant seulement la programmation des dossiers sur les Types d'Opérations (TO) suivants :

##### **6.1.1 : Dotation Jeunes Agriculteurs**

##### **4.1.1 : Modernisation des exploitations agricoles**

Les dossiers définitifs peuvent être déposés sur 4 TO :

##### **6.1.1 : Dotation Jeunes Agriculteurs**

##### **4.1.1 : Modernisation des exploitations agricoles**

##### **4.2.1 : Accroissement V.A des produits agricoles de l'annexe 1 du traité**

##### **19.1.1 : LEADER – Soutien préparatoire**

Cela signifie que 4 TO sont « ouvert »

- **Mars 2017**

5 agents sont formés par et avec l'ASP sur les DDMO (les outils).

- **Au 31/08/2017**

**25 TO supplémentaires** sont ouverts (soit 29 TO) et permettent un dépôt d'une demande d'aide.

Sur les 37 TO, ceux qui ne sont pas ouverts sont :

- Les 4 TO de la mesure 2 - Services de conseil, services d'aides à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation - qui ne peuvent pas être mis en oeuvre (incompatibilité entre la réglementation européenne et celle nationale)
- Le TO 5.2.1. - Reconstitution du potentiel d'exploitation : Les documents de mise en oeuvre sont faits. Le TO sera ouvert si besoin.
- Le TO 8.2.1. Mise en place de systèmes agroforestiers qui ne peut pas être mis en oeuvre (choix de l'outil pas arrêté ISIS et/ou OSIRIS)
- 19.2.1. Aide à la mise en oeuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement



local mené par les acteurs : Territoires pas encore conventionnés à cette date.

- 19.3.1. - Soutien de la coopération par les GAL : Territoire pas encore conventionnés à cette date.

Les documents de mise en oeuvre des TO 4.1.1., 4.2.1 et 6.1.1. ont été actualisés entre le 01/01/17 et cette date.

**4 outils OSIRIS permettent d'aller jusqu'au paiement**

**6.1.1 : Dotation Jeunes Agriculteurs – depuis le 15/02/17**

**4.1.1 : Modernisation des exploitations agricoles – depuis le 04/07/17**

**19.1.1 : LEADER – Soutien préparatoire – depuis le 25/05/17**

**20.01.01 : Assistance technique – depuis le 28/08/2017**

**3 DDMO ont passé la recevabilité de la DRASP**

3.1.1. : Aide à la participation à des démarches de qualité

6.3.1. : Aide pour le développement des petites exploitations

8.6.2. : Accroissement V.A des produits sylvicoles

- **Au 31/12/2017**

**3 outils OSIRIS supplémentaires permettent d'aller jusqu'au paiement**

**4.2.1 : Accroissement V.A des produits agricoles de l'annexe 1 du traité – depuis le 01/09/17**

**6.3.1. : Aide pour le développement des petites exploitations – depuis le 14/11/17**

**8.6.2. : Accroissement V.A des produits sylvicoles – depuis le 29/09/17**

**22 DDMO supplémentaires ont passé la recevabilité de la DRASP**

En résumé, sur un an de travail, **pas moins de 200 documents ont été créés, corrigés et validés. 30 DDMO ont passé la recevabilité au niveau de la DRASP et 7 outils permettent d'aller jusqu'au paiement.**

- **Perspective 2018 (fin premier semestre)**

**7 outils OSIRIS supplémentaires permettront d'aller jusqu'au paiement**

**1.2.1 : Information et diffusion de connaissances scientifiques et de pratiques novatrices – depuis le 29/03/17**

**3.1.1. : Aide à la participation à des démarches de qualité**

**4.3.1 : Hydraulique agricole collectif**

### 7.3.1. : Investissement dans les infrastructures de haut-débit

#### 16.1.1 : Mise en place des potentiels groupes opérationnels du PEI

#### 16.4.1 : Mise en place et développement de circuits courts et de marchés locaux

#### 19.4.1 : Aide au fonctionnement et à l'animation des GAL

### Evolution des outils ISIS (16)

En 2017, la bibliothèque des points de contrôle des TO de la mesure 10 – MAEC et 11 – Agriculture Biologique a été stabilisée en collaboration avec la DAAF et le Ministère de l'agriculture. Cette bibliothèque des points de contrôle est la base de travail de l'ASP pour le paramétrage national des outils ISIS. Elle a été transmise à l'ASP début décembre 2017.

Les outils des 5 MAEC ouvert durant la campagne 2015 des déclarations de surfaces seront livrés début janvier 2018. M. MELI a effectué le paramétrage régional pour que la DAAF puisse initier l'instruction de la campagne 2015.

les outils pour instruire la mesure 11 – Agriculture Biologique pour la campagne 2015 sont attendus pour août 2018 ainsi que les outils de la mesure 10 – MAEC pour les campagnes 2016 et 2017.

**En résumé, sur les 16 outils ISIS, 5 sont ouverts.**

- **Résumé des difficultés rencontrées**

L'AG a fait le choix d'outils de niveau 3 avec un moteur de calcul optimal. Ce choix permet un paiement à 100% de tous les dossiers contrairement à d'autres régions qui sont en outils simplifiés. Ce choix qui permet de gagner un temps considérable une fois l'outil validé mais oblige un travail plus consciencieux et minutieux qui allonge la phase préalable à la mise en production de l'outil. Avec l'ouverture des outils en 2017, il convient de traiter les stocks des dossiers, de créer de l'animation pour les mesures présentant des faibles perspectives de programmation compte tenu des dossiers déposés.

### 3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) <sup>1</sup>, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR <sup>2</sup>	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) <sup>3</sup>
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	130 200 000,00	20,35	2,33

<sup>1</sup> Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

<sup>2</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

<sup>3</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feeder]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	130 200 000,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	130 200 000,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feeder	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

## **4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME**

### **4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action**

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Le Réseau Rural de Martinique est une plateforme d'échanges offerte à l'ensemble des acteurs du milieu rural pour favoriser l'émergence de projet de développement partagé et durable.

Il est copiloté par la CTM et l'Etat.

La stratégie du Réseau Rural 2014-2020 a été validée lors du Comité de pilotage en octobre 2015.

Afin de répondre aux 4 objectifs assignés au réseau rural au travers de l'article 54 du règlement (UE) 1305/2013, la stratégie du Réseau Rural s'articule autour de 6 actions :

- Action 1 – Mettre en place un réseau d'accompagnement de proximité
- Action 2 – Mettre en place un centre de valorisation des ressources sur les territoires ruraux
- Action 3 – Animer des cycles de réflexion thématiques
- Action 4 – Appuyer les GAL pour la mise en œuvre de projets de coopération LEADER
- Action 5 – Valoriser et capitaliser les expériences
- Action 6 – Animer le Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) pour la productivité et la durabilité de l'agriculture

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Les principales activités entreprises en 2017 pour la mise en œuvre du Réseau Rural sont les suivantes :

***mise en œuvre du plan d'actions :***

#### **Action 1 – Mettre en place un réseau d'accompagnement de proximité**

- Diffusion systématique de l'information relative au FEADER (lancement AAP, ouverture mesures PDRM) à l'ensemble du Réseau Rural (600 destinataires).
- Elaboration et diffusion d'une brochure sur les « Aides européennes et régionales pour le développement rural ».
- Elaboration et diffusion d'une Plaquette sur les « Aides du programme de développement rural pour les pratiques agro-écologiques ».
- Contribution à la mise en place du Réseau Info Europe.

## **Action 2 – Mettre en place un centre de valorisation des ressources sur les territoires ruraux**

Encadrement d'une stagiaire en « Master développement local et espaces ruraux » de l'Université de Montpellier d'avril à juillet 2017 - Mise en place d'une plateforme « Centre de ressources documentaires sur le tourisme rural en Martinique » : contexte, enjeux et limites.

## **Action 3 – Mettre en place des cycles de réflexion thématiques**

- Organisation d'un atelier/visite Jardins Partagés le 6 juillet 2017 au Jardin partagé de Terreville - 75 participants. Cet atelier-visite visait à favoriser le développement de ce type de projets par le partage d'expériences et la mise en avant des outils d'accompagnement.
- Elaboration d'un document de capitalisation / Jardins partagés avec fiches expériences et outils d'accompagnement.
- Rédaction de deux appels à projet (AAP) au titre de la mesure 16.4.1 du PDRM basé sur les travaux menés dans le cadre du Réseau Rural :
  - « Consolider et développer les marchés de producteurs ».
  - « Coopérer entre les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires pour développer l'approvisionnement local ».
- Réunion de travail sur la thématique de la gouvernance alimentaire le 29 juin 2017.

## **4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]**

La stratégie de communication interfonds a été validée en novembre 2016 ; son application est en cours.

Les actions de communication suivantes ont tout de même été mises en œuvre et détaillées ci-après :

- **Communication à la population de novembre 2016 à mai 2017**

Par voies de communiqués et via les sites internet de la CTM et « L'Europe s'engage », la population est informée :

- De l'utilisation des programmes 2014 – 2020 (rapport des travaux du CSI),
- Des dossiers programmés sur les programmes 2014 – 2020,
- D'ouverture de plusieurs mesures sur le FEADER,

- **Refonte du site Internet « L'Europe s'engage »**

Afin de rendre optimum l'utilisation du site et de répondre de façon efficiente aux attentes des services, des partenaires, des bénéficiaires et des porteurs de projet, un nouveau est en développement.

- **Lancement du nouveau site internet [www.europe-martinique.com](http://www.europe-martinique.com)**

Le total des visites du 26 septembre 2017 au 18 avril 2018 est 1722.

- **Information de la population**

31 communiqués relayés en 2017 portant sur l'ouverture de mesures,ancements d'appels à projets et informations pratiques )

- **Animation du territoire / Appui aux porteurs**

Pour 2016, la cellule « Appui aux porteurs » a conduit deux types d'actions :

**Les actions en bilatéral**

Depuis janvier 2016, *en complément des actions effectuées en 2015* et durant le 1er semestre 2016, les porteurs de projets potentiels sont toujours reçus selon les conditions suivantes :

- Par téléphone, par courriel ou en présentiel
- Publics comme privés (établissements publics, villes ; porteurs de projets comme cabinets-conseils)
- Avec les services instructeurs concernés par la thématique
- Sur différents thèmes : Gouvernance et contenu des programmes, éligibilité des projets, taux d'intervention, formalisation des demandes etc...

Plus de 200 entretiens assurés dont les remontées d'informations permettent d'affiner le travail d'élaboration du document de mise en œuvre, et pouvant durer jusqu'à 1h30. L'accent a été mis sur les séances de travail avec les villes afin d'accélérer le dépôt de dossiers correctement montés et conséquents en termes de montants. Une fiche d'entretien a été élaborée et soumise à chaque entretien

**Les actions groupées**

Les actions ciblées en direction des privés (via les organismes professionnels) ou des publics (EPCI, communes), à leur demande ou à l'initiative de la Collectivité territoriale de Martinique, sont poursuivies avec une mise à jour des informations et une définition en cours d'un réseau de partenaires – relais.

- Vers les privés, essentiellement, les entreprises

Organismes socio-professionnels : CGPME, FTPE

Les organismes spécialisés dans le Conseil et l'accompagnement des entreprises : Maison de l'entreprise de Martinique (MEM).

Des animations sur Power Point présentent le cadre général des fonds européens 2014-2020 (axes d'intervention, chiffres, gestion) et les nouveautés, les mesures les concernant plus particulièrement. D'autres animations rappelant les conditions d'intervention des fonds européens à travers la vie d'un dossier ont été réalisées et communiquées aux acteurs en fonction des centres d'intérêts identifiés.

- Interaction, questions-réponses
- environ 40 personnes

Outre la gestion quotidienne des demandes d'information émanant des acteurs et la réponse aux différentes demandes d'interventions spécifiques (Présentation des Programmes aux élus selon la thématique dont ils ont la responsabilité etc...), la mission travaille à :

- La mise en place d'un réseau d'information et d'accompagnement des porteurs de projets sur l'ensemble des thématiques des Programmes L'idée est de créer un éco - système

d'accompagnement autour des porteurs de projets européens

- La mise en place d'une seconde session d'information-formation à destination des Cabinets-Conseils
- L'élaboration d'un « parcours d'une demande de subvention »
- L'élaboration de fiches thématiques
- La présentation des Programmes sur le site via une arborescence avec plusieurs entrées :
  - Par Fonds
  - Par Axe
  - Par Thématique
  - Par type de Bénéficiaire
  - Par type d'Actions
  - Par mot-clé avec une réponse « simple » et une réponse « développée ».
  
- La mise en ligne de documents de référence :
  - Décret d'éligibilité avec présentation dynamique
  - Documents de mise en œuvre

Il est aussi prévu de développer des actions spécifiques, telles que :

- La prochaine session d'information-formation à destination des Cabinets-Conseils, en cours d'élaboration, sera mise en place dès validation des documents de mise en œuvre
- Les documents Power- point présentés au cours des rencontres sont en cours de « formatage » pour une mise en ligne sur le site dédié
- Une normalisation basée sur une « interconnexion » entre les dispositifs d'aide CTM et européens – type d'aides, bénéficiaires, contacts, est en cours.

## **5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.



## **6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

## **7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS  
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.



## **9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

**10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Oui
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

## **11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES**

Voir annexe relative au suivi

## Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

<b>Domaine prioritaire 1A</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2017			1,20	7,54	15,92
		2014-2016			1,08	6,79	
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1B</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2017					100,00
		2014-2016					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1C</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	Nombre de bénéficiaires finaux des actions d'information (bénéficiaires)	2014-2017					900,00
		2014-2016					
		2014-2015					



Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2017	7,68	45,37	2,32	13,71	16,93
		2014-2016	3,92	23,16	1,48	8,74	
		2014-2015	3,70	21,86	0,03	0,18	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	13 982 277,71	20,37	4 995 920,00	7,28	68 647 058,82
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	2 259 929,01	38,42	1 993 148,82	33,88	5 882 352,94
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					7 058 823,53
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2017					2 800,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	11 722 348,70	30,06	3 002 771,18	7,70	39 000 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017			8 120 485,38	15,00	54 151 515,15
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			3 002 771,18	8,17	36 764 705,88
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			77,00	13,70	562,00
M04.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					2 235 294,12
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	3 764 705,88
M06	O2 - Total des investissements	2014-2017					3 764 705,88
M06.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			0,00	0,00	267,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					12 941 176,47

**Domaine prioritaire 2B**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2017	0,57	14,23	0,39	9,74	4,01
		2014-2016	0,33	8,24	0,24	5,99	
		2014-2015	0,33	8,24	0,24	5,99	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
<b>2B</b>	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	2 032 313,23	12,30	581 505,70	3,52	16 529 411,77
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 119 797,23	10,07	162 789,70	1,46	11 117 647,06
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017			331 255,80	2,55	12 986 159,17
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			5,00	3,76	133,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	912 516,00	16,86	418 716,00	7,74	5 411 764,71
M06	O2 - Total des investissements	2014-2017			710 427,59	13,13	5 411 764,71
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			418 716,00	7,74	5 411 764,71
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			13,00	9,77	133,00

Domaine prioritaire 3A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2017					1,63
		2014-2016					
		2014-2015					
	Pourcentage d'industries agro-alimentaires soutenues (%)	2014-2017					14,90
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 884 520,59	13,99			13 470 588,23
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					588 235,29
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017					14,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 884 520,59	15,33			12 294 117,65
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					16 728 506,79
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					40,00
M04.2							
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					588 235,29
M16.4	O9 - Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien	2014-2017					40,00

Domaine prioritaire 3B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3B	T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2017					0,12
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					1 470 588,24
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					1 470 588,24
M05.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017					4,00



Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2017					0,28	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2017						0,28
		2014-2016						
		2014-2015						
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2017						0,28
		2014-2016						
		2014-2015						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2017						4,52
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2017						6,95
		2014-2016						
		2014-2015						
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2017				5,71	91,16	6,26
		2014-2016				4,08	65,13	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 715 211,68	16,26	3 694 892,07	16,17	22 852 941,18	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					117 647,06	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					117 647,06	
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					3,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					2 352 941,18	
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					10,00	
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					2 147 058,82	
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					117 647,06	
M08.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					1 205 882,35	
M08.5	O1 - Total des dépenses	2014-2017					823 529,41	

	publiques						
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					9,00
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017					140,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	559 323,54	6,79	541 046,43	6,57	8 235 294,12
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017					2 512,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					588 235,29
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017					100,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017					200,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 155 888,14	33,53	3 153 845,64	33,51	9 411 764,71
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			3 782,43	63,04	6 000,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			1 839,57	61,32	3 000,00

Domaine prioritaire 5A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2017					4,84
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 340 500,00	56,79			5 882 352,94
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 340 500,00	56,79			5 882 352,94
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					5 882 352,94
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017					245,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					8,00

Domaine prioritaire 5B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5B	T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)	2014-2017					1 862 745,10
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					1 470 588,24
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					1 470 588,24
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					1 862 745,10
M04.1 M04.2 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					19,00

Domaine prioritaire 6A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2017					23,00
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	499 664,12	9,16	0,00	0,00	5 452 941,17
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	3 864 705,88
M06	O2 - Total des investissements	2014-2017					4 335 294,12
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			0,00	0,00	27,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	499 664,12	31,46			1 588 235,29
M08	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					5,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					1 588 235,29
M08.6	O2 - Total des investissements	2014-2017					2 117 647,06

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2017					18,00	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2017						83,54
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2017				83,54	100,00	83,54
		2014-2016				83,54	100,00	
		2014-2015				83,54	100,00	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	105 000,00	0,53			19 705 882,36	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					11 411 764,71	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2017					326 123,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					34,00	
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					11,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	105 000,00	1,27			8 294 117,65	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2017			326 123,00	100,00	326 123,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2017			3,00	100,00	3,00	
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					117 647,06	
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					6 411 764,71	
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					117 647,06	
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					1 647 058,82	



**Domaine prioritaire 6C**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6C	T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)	2014-2017					17,00
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					5 170 992,94
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					5 170 992,94
M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2017					66 363,00
M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					1,00

## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Total de contrôle</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé à l'intention des citoyens FEADER 2018	Résumé à l'intention des citoyens	02-07-2018		Ares(2019)1136404	931151084	RESUME CITOYEN RAMO 2017	22-02-2019	nazouzfa
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP002	Annexe financière (systèmes)	04-10-2018		Ares(2019)1136404	3618295546	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP002_fr.pdf	22-02-2019	nazouzfa

